

Visa pour conjoint de Français – VLS-TS

- Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Deux photographies d'identité récentes
- Formulaire OFII dûment complété (original + copie)
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Preuve du mariage :
 - Si le mariage a été célébré en France :
 - ◆ copie intégrale de l'acte de mariage délivrée par la Mairie, datée de moins de trois mois (+ copie) ;
 - ◆ livret de famille (original + copie).
 - Si le mariage a été célébré à l'étranger :
 - ◆ transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état-civil consulaire français (+ copie) ;
 - ◆ livret de famille (+ copie).
- Preuve de la nationalité française du conjoint :
 - Si le conjoint français réside en Chine :
 - ◆ copie de la carte consulaire.
 - Si le conjoint français ne réside pas en Chine :
 - ◆ copie de sa carte nationale d'identité
 - ◆ ou du certificat de nationalité française
 - ◆ ou acte de naissance portant mention de la nationalité française
 - ◆ ou de l'ampliation du décret de naturalisation
 - ◆ ou, le cas échéant, de l'ampliation du décret de réintégration dans la nationalité française (+ copie)
- Lettre d'intention du conjoint (original + copie)
- Photocopie d'un justificatif de résidence en France du ressortissant Français
- Photocopie des justificatifs de communauté de vie : document de votre choix (compte bancaire commun, factures, correspondances....etc)